Table des matières

04-0 GENERALITES 2
04-0.1 Définition de la prestation 2
04-0.2 Documents techniques 2
04-0.3 Coordinations (Limites de prestations) 2
04-0.4 Annexes 2
04-0.4.1 Note Commune 2
04-0.4.2 Montant de l'offre 2
04-0.4.3 Fin de chantier 3
04-1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 4
04-1.1 Exécution des ouvrages 4
04-1.2 Hygiène et sécurité sur le chantier 4
04-2 DESCRIPTIONS ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES 5
04-2.1 Préambule 5
04-2.2 Matériaux et fournitures 5
04-2.3 Préparations des supports 5
04-2.3.1 Chape 5
04-2.4 Revêtements de sols céramiques 5
04-2.4.1 Grès cérame 5
04-2.4.2 Plinthes droites 6
04-2.5 Revêtements céramiques muraux 6
04-2.5.1 Dépose 6
04-2.5.2 Préparations des supports : étanchéité liquide 6
04-2.5.3 Revêtement mural 6
04-2.6 Revêtement de sol souple 6
04-2.6.1 Surface courante 6
04.2.6.2 Revêtement sportif 7
04-2.7 Ouvrages divers 7
04-2.7.1 Barre de seuil 7
04-2.8 Nettoyage de chantier 7

04-0 GENERALITES

04-0.1 Définition de la prestation

Le présent PROGRAMME a pour objet de définir la nature des fournitures et la consistance des travaux, nécessaires du **LOT REVETEMENTS DE SOLS- FAIENCE a e**xécuter pour les travaux nécessaires pour «le Réaménagement de la zone administrative de la Maison d'Arrêt de GUERET", pour le compte de DISP de BORDEAUX , 188 rue de Pessac CS 21509 - 33 062 BORDEAUX CEDEX

04-0.2 Documents techniques

L'exécution des travaux sera conforme aux prescriptions des textes à caractère général cités dans les PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES CORPS d'ETAT et plus particulièrement aux documents suivants :
- Normes françaises homologuées correspondant aux ouvrages visés au présent lot.
- D.T.U N° 21. Exécution des travaux en béton
- D.T.U. N° 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- D.T.U. N° 52.1. Travaux de revêtements de sols scellés
- D.T.U. N° 53.1. Travaux de revêtements textiles
- D.T.U N° 53.2 Travaux de revêtements de sols plastiques collés
- D.T.U N° 55 Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement
- Cahier des prescriptions techniques du C.S.T.B :
- CPT N° 255.2 Revêtement de sol céramique intérieur collé au moyen de mortier ciment
- CPT N° 255.4 Revêtements muraux intérieurs collés au moyen d'adhésif sans ciment
- CPT N° 135.6 Revêtement céramique intérieur collé au support en panneaux dérivés du bois

04-0.3 Coordinations (Limites de prestations)

- Coordination avec le Lot Plâtrerie-Isolation
  - *A la charge du lot Plâtrerie - Isolation*
- Livraison des supports
  - *A la charge du présent lot*
- réception des supports

- Coordination avec le Lot Plomberie
  - *A la charge du lot Plomberie*
- La pose des canalisations et des colliers après ouvrages de sols souples et de faïence
- La mise en place des fourreaux autour des canalisations traversant les sols
  - *A la charge du présent lot*
- Réception des supports
- La coupe de fourreaux à 1.5cm au-dessus du revêtement de sol fini
- L'étanchéité des traversées de canalisations

04-0.4 Annexes

04-0.4.1 Note Commune

Les entrepreneurs devront vérifier tous les ouvrages et quantités portés aux devis quantitatifs, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

04-0.4.2 Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :
- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

04-0.4.3 Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 4 exemplaires), un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employées
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant

04-1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

04-1.1 Exécution des ouvrages

Tous les supports des revêtements de sols sont constitués d'un planchers bois

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge l'exécution des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

Il devra entre outre, le nettoyage des formes avant exécution des revêtements.

Ce nettoyage se limitera à un balayage ou brossage, à l'exclusion de tout grattage de plâtre ou ciment, les sols étant livrés nets de tous gravois par l'entrepreneur de maçonnerie ou le charpentier, le nettoyage des murs à l'emplacement des plinthes et de la faïence

L'entrepreneur devra s'assurer que les planchers sont exécutés aux côtes prévues, qu'ils ne présentent aucun défaut susceptible de nuire à l'exécution de revêtements, que les trémies réservées pour passage de canalisations, conduits, etc., ont été bouchées.

Tout défaut devra être signalé, en temps utile, au Maître d'œuvre qui en fera exécuter, par l'entrepreneur responsable, les travaux de réparation nécessaires à la remise en état des supports.

D'autre part, les niveaux finis seront réalisés impérativement aux côtes des plans, ceci afin de ménager le passage des canalisations électriques.

Afin d'obtenir ces résultats la coordination entre les différents corps d'état intéressés sera aussi parfaite et efficace que possible

Les raccordements entre sols de différentes natures se feront au seuil des pièces, sous les portes au milieu de la feuillure et devront être invisibles lorsque les portes seront fermées.

L'entrepreneur devra également l'exécution de tous les ouvrages accessoires nécessaires à la finition parfaite de ses travaux, protection des appareils sanitaires posés, nettoyage des sanitaires, sols ou menuiseries salis en cours de travaux, réfection des ouvrages endommagés et protection des travaux jusqu'à réception de l'ensemble du chantier.

La pose des revêtements de sols souples ne pouvant être exécutée que dans des locaux parfaitement secs et à température au moins égale à 15°C, l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour que ces travaux soient exécutés suivant les conditions de températures requises.

Les matériaux employés pour revêtement, ragréage, collage et isolation phonique, devront avoir fait l'objet d'un agrément ou avis technique favorable du CSTB en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur fournira au Maître de l'Ouvrage, la notice d'entretien correspondant à chaque type de revêtement posé.

04-1.2 Hygiène et sécurité sur le chantier

L'entrepreneur du présent lot devra se conformer, en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité du chantier, aux obligations imposées par la Réglementation en vigueur à ce sujet, notamment :

- Loi N° 93 - 1418 du 31 Décembre 1993
- Décret n° 2003-68 du 24 Janvier 2003.
- Décret n° 94 - 1159 du 26 Décembre 1994.

Il tiendra compte des prescriptions formulées dans le plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS), rédigé par le Coordonnateur SPS, et fournira en temps utile son Plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

Tous les frais inhérents au respect de ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise adjudicataire, et sont à inclure dans le montant global et forfaitaire de la proposition de prix.

04-2 DESCRIPTIONS ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES

04-2.1 Préambule

Le présent C.C.T.P. n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'Art. L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement consulter les C.C.T.P. des autres corps d'état de façon à avoir une parfaite connaissance des éléments constitutifs de la construction et informer le Maître d'Œuvre d'éventuelles discordances entre les prescriptions de son lot et celles des autres corps d'état.

04-2.2 Matériaux et fournitures

Le C.C.T.P de chaque corps d'état précise la nature, la qualité et la provenance des matériaux et fournitures à mettre en œuvre (marque, fabricant, classement, etc.), afin d'indiquer le niveau qualitatif minimum exigé.
Sauf indication contraire, chaque entrepreneur a la possibilité de proposer des matériaux et fournitures techniquement équivalent à condition qu'il indique précisément, dans son offre, la marque, la provenance et les caractéristiques, lesquelles devront être au moins équivalentes à celles prescrites en base (classement, choix de coloris, avis techniques, etc…)
Seul le Maître d'œuvre est habilité à juger du bien-fondé de « l'équivalence » proposée par l'entreprise, sans avoir à justifier leur décision.
En outre, pour chaque produit ou matériau proposé comme équivalent, l'entrepreneur devra joindre l'échantillon correspondant ainsi que tous les procès-verbaux, documents techniques et avis techniques du CSTB, si nécessaire.

04-2.3 Préparations des supports

04-2.3.1 Chape

Réalisation de chape au mortier de ciment de dosage appropriée compris nettoyage, préparations des supports, armatures si nécessaires et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.
Epaisseur moyenne: 60mm.
Finition: Lissée
Epaisseur: suivant plan.
Localisation :
Pour les locaux des combles recevant une peinture de sol se reporter aux fiches des locaux
Pour locaux recevant du sol collé sur parquet bois existant
Pour locaux recevant du sol collé sur béton existant

04-2.4 Revêtements de sols céramiques

04-2.4.1 Grès cérame

Carrelage grés Cérame lisse posé avec une colle appropriée au support (double encollage), compris nettoyage préalable du support, joints de fonctionnement, jointoiement, découpes soigneuses et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
Format : 30/30
Coloris : au choix des architectes.
Localisation :
Revêtements de sols de :niveau combles Zone 01
- Vestiaires femme
- local technique

04-2.4.2 Plinthes droites

Fourniture et pose de plinthes droites en grès cérame à bords arrondis assorties au revêtement comprenant :
- Pose au mortier colle ciment, compris nettoyage, préparation des supports, découpes soigneuses.
- Traitement des joints au coulis ciment, obligatoirement alignés avec eux du sol
- Teinte au choix de l'architecte

Format 30x10cm

Localisation :
En périphérie du revêtement céramique décrit dans l'article précédent

04-2.5 Revêtements céramiques muraux

04-2.5.1 Dépose

L'entreprise devra la dépose de revêtement céramique mural comprenant:
-Démolition soigneuse du carrelage mural sur le mur conservé
-Reprise d'enduit sur le mur
-Sortie et évacuation des gravas
-Toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Localisation :
Dépose de la faïence existante suite à déplacement des points d'eau dans le cadre de l'opération dans : niveau combles Zone 02
- chambres piquet de nuit et gradé

04-2.5.2 Préparations des supports : étanchéité liquide

Système de protection à l'eau mis en œuvre sur plaques de plâtre et autres, compris préparation du support, application d'un primaire, pontage, traitement des angles.
NOTA : ce système devra faire l'objet d'un avis technique en cours de validité

Localisation :
Au dessus des points d'eau de:
- WC-douches des vestiaires hommes
- des appareils sanitaires de l'espace détente compris retours
- WC douches des vestiaires détenus
- WC douches des vestiaires F
- des points d'eau des chambres piquet de nuit et gradé

04-2.5.3 Revêtement mural

Fourniture et pose de revêtement mural dito le revêtement de sol grès cérame
- Pose au mortier colle Classe EB+C compris jointoiement au coulis de ciment blanc
- Protection systématique des angles saillants par baguette de protection d'angles en PVC type RONDEC PRO des Ets Schlüter Systems ou techniquement équivalent
- Profils d'arrêt au droit des baies libres par baguette de protection en inox brossé type RONDECEGB des Ets Schlüter Systems ou techniquement équivalent

- Teinte au choix de l'architecte

Localisation :
Au dessus des points d'eau de:
- WC-douches des vestiaires hommes sur toute la périphérie et toute hauteur dans les douches
- des appareils sanitaires de l'espace détente compris retours sur 3 rangs de hauteur
- WC douches des vestiaires Femmes sur toute la périphérie et toute hauteur dans les douches
- WC douches des vestiaires détenus sur toute la périphérie et toute hauteur dans les douches
- des points d'eau des chambres piquet de nuit et gradé sur 3 rangs de hauteur

04-2.6 Revêtement de sol souple

04-2.6.1 Surface courante

Fourniture et pose de revêtement de sol Pvc acoustique en lès de 2.00m réf Sarlon des Ets FORBO ou techniquement équivalent comprenant:
Classement UPEC **U3 P3 E2/3 C2**
Certificat NF UPEC A+ **n°304-002.2**
Efficacité acoustique au bruit de choc certifiée **ΔLw = 19dB**
Epaisseur totale **3,25 mm**

Couche d'usure **0,60 mm**
Masse surfacique totale **2680 g/m²**
Groupe d'abrasion **T**
Poiçonnement rémanent **0,08 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm)**
Réaction au feu **Cfl-s1* - n° RA04-0172 (CSTB)**
Classification selon NF EN 651 (ISO11 638)
Coloris et série: au choix de l'architecte.
Pose collée aux émulsions acrylique suivant préconisations du fabricant (300 g/m²). sur supports ragréés au titre de l'article ci-dessus
Traitement des joints soudés chaud telle que préconisée par le fabricant.

NOTA : il sera prévu dans le présent article la remontée en plinthes des sols souples décrits ci-avant compris profilés d'appuis décoratifs type forme d'appuis pour angle par support de remontées de plinthe
Localisation :
Revêtements de sol de :
- vestiaires H
- WC douches H
- chambres 1 et 2
- WC douches détenus

04.2.6.2 Revêtement sportif

Fourniture et pose de revêtement de sol de type Pvc sportif type P2 sur une sous couche d'interposition, type Taraflex Sport M Performance de chez GERFLOR ou techniquement équivalent:
- Traitement réticulé aux UV surface évitant les brûlures par friction
- Complexe de surface : surface multicouche renforcée par deux toiles de fibre de verre : une trame tissée et une trame non tissée
- Couche de mousse: Cellules verticales closes de forme quasi identique et bénéficiant de la technologie de mousse à double densité
- Epaisseur : 12mm

Classement : U 4 P 3 E 2/3 C 2
Efficacité acoustique ΔLw = 21dB
Clt au feu: EN 13501-1 Cfls1
Coloris et série: au choix de l'architecte.
Poinçonnement rémanent NF en 433 : 0,11.
Pose collée aux émulsions acrylique suivant préconisations du fabricant (300 g/m²). sur supports ragréés au titre de l'article ci-dessus
Traitement des joints soudés chaud telle que préconisée par le fabricant.
NOTA : il sera prévu dans le présent article la remontée en plinthes des sols souples décrits ci-avant compris profilés d'appuis décoratifs type forme d'appuis pour angle par support de remontées de plinthes
Localisation :
Revêtement de sol de la salle de formation activités sport

04-2.7 Ouvrages divers

04-2.7.1 Barre de seuil

Fourniture et pose de barres de seuils en inox naturel des Ets DINAC ou techniquement équivalent:
Profils semi bombés pré percés de 45 mm de largeur et 20/10éme d'épaisseur.
Fixation par vis inox à tête fraisées de 35 mm de longueur chevillées. Les vis d'extrémité seront au maximum à 0,03ml des montants d'huisseries.
Les seuils seront posés exactement sous les portes, dans les feuillures des huisseries ou bâtis. Ils seront invisibles lorsque les portes seront fermées.
Localisation :
A prévoir de façon systématique à la jonction entre les revêtements de sols de nature différente

04-2.8 Nettoyage de chantier

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, le nettoyage et remise en état des abords de façon hebdomadaire, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravois quotidiens, emballages divers (sacs vides, palettes, etc..) et détritus au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations